

Compte-rendu Conseil municipal du 27/03/2009

Présents : Jérôme Gauthier, Jacques Puech, Louis-François Scheaffer, Sylvie Duleau, Boris Hunter, Colette Scott, Emmanuel Corket, Bernard Reynaud, Laurent Bureau, Bruno Martin, Berthy Lhommelet, Guillemette Majesté,.

Absents excusés : Florence Cramaix (pouvoir à JL Schaeffer), Jean-Louis Marais

Ouverture de la séance à 20h15

1 Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Vote des taux des 3 taxes

Monsieur le Maire rappelle que 2 commissions finances ont été réunies préalablement pour l'élaboration du budget primitif 2009 de la commune.

La proposition concernant les taux des 3 taxes est la suivante :

	2008	Moyenne départementale	Proposition 2009
Taxe d'habitation	14.24	17.86	14.53
Taxe foncier bâti	18.32	24.12	18.69
Taxe foncier non bâti	97.13	47.91	99.07

Résultats du vote du conseil municipal :

1 abstention,

11 avis favorables,

Les taux proposés sont acceptés.

3 Budget primitif 2009 de la commune

Section de fonctionnement du budget primitif de la commune :

Dépenses = recettes= 668 418 euros

Section d'investissement du budget primitif de la commune :

Dépenses = recettes=273 857 euros

M. Lhommelet signale que les cages de foot et le panneau de basket ont fait l'objet d'une demande de la part des jeunes et d'un engagement de la commission jeunesse. Il souhaite que leur achat qui n'est pas actuellement compris dans le budget investissement puisse être réalisé en 2009.

Résultats du vote du conseil municipal : Avis favorable à l'unanimité
Le budget primitif 2009 de la commune est adopté.

4 Budget primitif 2009 de l'eau et de l'assainissement

Section d'exploitation du budget primitif:
Dépenses = recettes= 115 114 euros

Section d'investissement du budget primitif:
Dépenses = recettes= 222 849 euros

Résultats du vote du conseil municipal : Avis favorable à l'unanimité
Le budget primitif 2009 de l'eau et assainissement est adopté.

5 Informations diverses

Délibération concernant la déchetterie de Capian

Suite à la mise en demeure du préfet en mars 2009 concernant la cessation d'activité de la décharge située sur le territoire de Capian et utilisée par la commune, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à :

- procéder à la cessation d'activité de la décharge
- procéder aux études d'évaluation simplifiée des risques générés par la décharge

Recrutement d'un agent municipal

Monsieur le maire informe du recrutement d'un agent municipal en remplacement de M. Gaube : Ludovic GUITARD à compter du 1^{er} juin 2009.

Retour de Marie-Pierre BOUCHIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retour en mi-temps thérapeutique de Marie-Pierre Bouchin à compter du 1^{er} avril 2009 pendant trois mois.

En raison des horaires que devra suivre Marie-Pierre Bouchin (19h30 par semaine), le contrat aidé de Sylvie Arnaud est renouvelé à 20h par semaine.

Les horaires de travail des cantinières seront donc les suivants :

Marie Pierre Bouchin sera présente de 7h30 à 11h30 et Sylvie Arnaud de 11h30 à 16h30, les jours d'école et Marie-Pierre Bouchin assurera les repas du mercredi pour le CLSH du Foyer Rural.

Etat du sol de la salle des sports

Les travaux réalisés pour la réfection du sol de la halle des sports n'ayant pas donné satisfaction seront refaits par la même société pendant les vacances de Pâques. L'accès de la salle sera donc impossible pendant la période des travaux ;

Délibération pour la poursuite de la convention avec le refuge des clochards poilus (Tabanac)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à renouveler la convention entre la commune de paillet et le refuge des clochards poilus concernant l'accueil des chiens errants.

Conseil d'école

Le RPI entre les écoles de Lestiac et de Paillet n'est pas programmé pour la rentrée 2009. Le prochain conseil d'école aura lieu le 7 avril et un conseil d'école entre la commune de Lestiac et de Paillet est annoncé pour le mois de mai.

Informations concernant la Communauté des Communes

Après la publication du rapport Balladur, Monsieur le maire annonce que les périmètres des communautés des communes risquent d'être modifiés afin que les tailles des CDC deviennent plus conséquentes. Différentes hypothèses seront à étudier.

La Communauté des Communes du vallon de L'Artolie a programmé la réalisation d'un bassin de rétention pour l'Artolie espérant ainsi réguler le cours d'eau et éviter les inondations.

Un projet est à l'étude concernant l'éventualité d'un achat d'une partie de l'île Raymond.

FIN DU CM A 21H45